

OPTIQUE

PORTNEUF



©Jacques Germain

L'objectif d'Optique Portneuf est de mettre en valeur par l'intermédiaire d'une exposition photographique permanente, la beauté et la richesse culturelle et patrimoniale de notre ville.

Située au parc Léon-Provancher (quai de Portneuf), l'exposition extérieure est composée de 36 photos. Chaque année, certaines photos sont remplacées par les clichés gagnants du concours annuel. Cette année, 9 photos seront renouvelées.

LES CRITÈRES

Dates : Concours ouvert du 12 avril au 19 juillet 2026.

Pour le participant :

- Le concours est **ouvert à tous**, photographes professionnels ou amateurs. Il n'est pas obligatoire de résider sur le territoire, toute personne, même un visiteur, peut participer au concours. Il est également **possible aux jeunes** de moins de 18 ans de participer au concours (dans une catégorie distincte ; avec autorisation écrite d'un parent / tuteur légal).
- Chaque participant peut **soumettre un maximum de 6 photos**. Cependant un participant ne pourra pas avoir plus de 2 photos exposées simultanément par année.
- Les membres du jury peuvent participer au concours. Sachez toutefois que toutes les précautions nécessaires sont mises en place afin d'assurer la **confidentialité** des votes ainsi que la **transparence** durant le processus. D'ailleurs, le membre du jury ayant soumis une photo ne pourra en aucun cas voter pour ses propres photos.
- La démarche pour juger les photos est supervisée par la Ville de Portneuf, dans le cas d'un doute sur l'impartialité d'un des membres du jury, la ville se réserve le droit d'annuler la participation de la personne au concours.

Pour la photographie :

- **Format paysage (horizontal)** obligatoirement.
- **Haute résolution.** La photo sera imprimée sur grand format. Si votre photo n'a pas la résolution nécessaire pour être imprimée, elle ne pourra pas être considérée au concours. Il est conseillé d'avoir un minimum de 6M de pixels (sachez que la majorité des téléphones cellulaires actuels dépassent ce minimum).
- **Dois illustrer un élément de la Ville de Portneuf.** Exemple, il est possible de prendre une photo depuis Lotbinière si le paysage pris en photo est le quai de Portneuf ; il est également possible de prendre en photo un animal si ce dernier a été pris en photo sur le territoire. Attention : s'il est impossible au premier regard de reconnaître que la photo illustre un élément de Portneuf (exemple : un oiseau vu de très proche sans autres références extérieures) vous devrez attester sur l'honneur de l'admissibilité de la photo. Toutefois, le jury se réserve le droit d'en vérifier l'exactitude ou de ne pas accepter la photo au concours en cas de doute.
- **L'élément pris en photo doit exister** au moment du concours. Exemple : si vous soumettez une photo prise il y a 2 ans d'une grange qui aujourd'hui n'existe plus, la photo est inadmissible.
- **Logiciel de traitement photo accepté**, à la condition que le **résultat demeure naturel** et représentatif du sujet réel (images générées par I.A refusées).

Thèmes suggérés :

Afin d'offrir le plus de diversité possible à l'exposition, nous suggérons aux photographes de couvrir des thèmes représentatifs de la ville de Portneuf par exemple, et sans s'y limiter : le fleuve, la faune, la flore, patrimoine humain, patrimoine culturel, commerces et industries, etc.

Catégories :

- Adulte
- Jeunesse (avoir moins de 18 ans jusqu' à la fin du concours - 19 juillet 2026)

COMMENT PARTICIPER

Au moment de soumettre vos photos, vous devrez fournir les informations suivantes :

- **Un titre / nom de l'œuvre - Exemple :** « *Brume sur le quai* ». Ce titre sera inscrit de façon lisible sur la photo exposée.
- **Vos coordonnées** - Nom, prénom, adresse, courriel et numéro de téléphone. Vous devrez également indiquer votre catégorie (adulte ou jeunesse).

En participant au concours, vous acceptez que:

- Vous êtes le photographe ou avez l'autorisation du photographe pour soumettre les photos au concours;
- Vous avez l'autorisation de prise de vue de toute personne figurant sur votre cliché (si tel est le cas) et de rendre la photo publique;
- Vos photos soient utilisées aux fins énoncées : impression et exposition Optique Portneuf, ainsi que toute autre communication ou publicité concernant le concours lui-même. Le photographe conserve ses droits d'auteurs. Si la Ville souhaite disposer des photos autrement que dans le cadre du concours, une entente particulière devra être conclue entre les parties.
- Nous nous réservons le droit d'apporter de légères modifications aux photographies afin de mieux intégrer les images aux supports (ex. léger recadrage, corriger l'horizon, etc.)

Comment soumettre vos photos ?

- Remplissez le formulaire suivant : <https://forms.gle/zrgZSsqM4WqdwamYA>
- Il est important de remplir un formulaire pour chaque photo que vous souhaitez soumettre.
- Si vous n'avez pas de compte Google, vous pourrez tout de même le remplir, mais vous devrez envoyer votre photo via l'adresse courriel suivante : jacinthe.gagnon@villedeportneuf.com

FONCTIONNEMENT DU JURY

Les photos sont jugées anonymement. Le jury applique les critères de sélection et recommande les meilleures candidatures.

Le jury est composé de cinq membres :

- **Employé de la Ville de Portneuf** : 1 personne (Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire)
- **Conseiller municipal de la Ville de Portneuf** : 1 personne (déléguée à la culture)
- **Employé de la MRC de Portneuf** : 1 personne (déléguée à la culture)
- **Citoyen de la Ville de Portneuf et résident de la MRC de Portneuf** : 2 personnes (possédant des compétences dans l'analyse d'œuvres d'art ou dotées d'un « esprit artistique »)

HISTOIRE DES « OPTIQUES »

Initié par des photographes en 2017, le projet Optique Portneuf a pour objectif de développer un circuit touristique dans la région, en présentant les villes sous un angle artistique et en apportant de l'animation au sein des communautés.

À ce jour, les villes participantes sont :

- Cap-Santé
- Donnacona
- Neuville
- Portneuf
- Saint-Casimir
- Saint-Raymond